

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL Du MARDI 30 MARS 2021

Procès-verbal du conseil municipal dans sa séance du . Mercredi 10 Mars 2021 .

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 10 mars, à 17 H 30, le conseil municipal de la Ville de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le grand grenier à sel de Honfleur, sous la présidence de Monsieur Michel LAMARRE, Maire.

Etaient présents :

M. Michel LAMARRE, Maire,

M. PUBREUIL, Mme FLEURY, M. BARQI, Mme SAUSSEAU, M. HAMEL, Mme THEVENIN, adjoints.

M. ROTROU, Maire-Délégué de Vasouy,

MM. ALLEAUME, ARNAUD, AUBREE, Mmes GESLIN, BARRE, SALE, M. BUISSON, Mmes THOMAS, HARREAU, M. SAUDIN, Mme HERON-BUDIN, conseillers municipaux.

Absents :

MM. CARVAL, BREVAL, NAVIAUX, Mmes GROS, LALART, conseillers municipaux.

Absente et excusée :

Mme GALOCHER, conseiller municipal

Absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. ALVAREZ (pouvoir à M. LAMARRE), Mme LEMONNIER (pouvoir à Mme THEVENIN), Mme PONS (pouvoir à Mme BARRE), M. AMBOS (pouvoir à Mme HERON-BUDIN) conseillers municipaux.

Madame FLEURY, adjointe, a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte le **procès-verbal de la séance du conseil municipal du mercredi 16 décembre 2020**. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

./.

. SYNDICAT DES SOURCES DE CRESSEVEUILLE – APPROBATION DE L'INTEGRATION DE ABLON ET MODIFICATION STATUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa séance du 2 février 2021, le Comité Syndical du Syndicat des Sources de Cresseveuille a accepté l'intégration, à sa demande, de la Commune d'Ablon.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-18 : « sans préjudice des dispositions de l'article L. 5215-40, le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale peut être ultérieurement étendu, par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés, par adjonction de communes nouvelles :

1° - Soit à la demande des conseils municipaux des communes nouvelles. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;

2° - Soit à l'initiative de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. La modification est alors subordonnée à l'accord du ou des conseils municipaux dont l'admission est envisagée ;

3° - Soit à l'initiative du représentant de l'Etat. La modification est alors subordonnée à l'accord de l'organe délibérant et des conseils municipaux dont l'admission est envisagée.

Dans les trois cas, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Les mêmes règles s'appliquent pour les conseils municipaux des communes dont l'admission est envisagée. Dans les cas visés aux 1° et 3°, l'organe délibérant dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception de la demande ».

Par ailleurs, conformément au projet de statuts joints, il est proposé à l'assemblée de valider ces nouvelles dispositions statutaires et de prendre acte de la nouvelle dénomination du syndicat : « Syndicat des Eaux du Pays de Honfleur ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- . D'approuver l'intégration d'Ablon au Syndicat,
- . D'approuver la modification statutaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-18,

. / 3

VU les statuts du Syndicat des Sources de Cresseveuille,
VU la délibération de la Commune d'Ablon en date du 23 novembre 2020,
VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Sources de Cresseveuille en date du 2 février 2021 adressée à la Commune de Honfleur par courrier du Président du Syndicat en date du 11 février 2021, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. APPROUVE l'intégration de la Commune de Ablon au Syndicat,

. APPROUVE la modification statutaire telle que détaillée dans les statuts,

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE POUR LA PLAGE DU BUTIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 5 juillet 2016, le Conseil Municipal a fait valoir son droit de priorité quant à l'attribution de la concession de la plage naturelle du Butin et autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération dont l'instruction est assurée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du 19 novembre au 18 décembre 2020. Le commissaire enquêteur chargé de recevoir et d'analyser les observations du public a émis un avis favorable quant à l'attribution de la concession à la Ville de Honfleur le 19 janvier 2021.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 16 décembre 2020 a délibéré et validé le projet de contrat de sous-traitance pour les activités de petite restauration, jeux pour enfants et école de voile.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en prévision de la signature de la convention de délégation entre la Ville et l'Etat, conformément à la réglementation. A l'issue des délais légaux, deux dossiers de candidatures ont été déposés pour le lot « restauration » et un pour le lot « jeux pour enfants ».

La commission d'attribution des délégations de services publics s'est réunie pour examiner les candidatures les 8 et 15 février 2021, et après en avoir délibéré, la commission d'attribution des délégations de service public a retenu la société Le Spot pour le lot 1 « petite restauration, location de parasols et transats » et la société LDS Honfleur, pour le lot 2 « l'espace de jeux pour enfants ».

Pour le lot 3, la gestion de l'école de voile a été confiée au Cercle Nautique de Honfleur, seul prestataire compétent dans le domaine de l'enseignement de la voile du territoire et déjà conventionné avec la Ville de Honfleur en tant qu'association sportive à but non lucratif.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, conformément à la délibération du 16 décembre 2020, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les

. / .

. / 4

conventions de sous-traitance négociées avec les candidats sélectionnés à l'issue de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le choix :

Pour le lot 1 : Monsieur Clément HARREAU, société LE SPOT « petite restauration, location de parasols et transats »

Pour le lot 2 : Madame Anne-Pascale VIEL, société SAS LDS-HONFLEUR « espace de jeux pour enfants ».

(Pour le lot 3 : La gestion de l'école de voile a été confiée au Cercle Nautique de Honfleur, seul prestataire compétent dans le domaine de l'enseignement de la voile du territoire et déjà conventionné avec la Ville de Honfleur en tant qu'association sportive à but non lucratif).

. d'approuver le projet de contrat de concession et de ses annexes

. d'autoriser le Maire à signer le contrat de concession de service de type DSP et ses annexes avec Monsieur Clément HARREAU, société LE SPOT, pour le lot 1 « petite restauration, location de parasols et transats » et de Madame Anne-Pascale VIEL, société SAS LDS-HONFLEUR pour le lot 2 « espace de jeux pour enfants » et tout document utile relatif à l'exécution de cette affaire.

Madame Carole HARREAU, conseiller municipal, ne prend pas part au vote, un membre proche de sa famille ayant proposé une offre pour le lot « restauration ».

. CONVENTION DE MUTUALISATION DES PRODUCTIONS FLORALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service des serres municipales produit en interne un grand nombre de plantes servant à l'embellissement de la Ville de Honfleur qui bénéficie du label « 4 fleurs ».

Six communes de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville ont demandé à bénéficier de notre production de fleurs, moyennant le paiement du coût de production & des fournitures végétales (graines, jeunes plants).

Il est proposé aux communes de bénéficier de ce service, à titre expérimental, pour une durée de deux ans, soit 4 saisons florales.

Afin de concrétiser cette mutualisation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chaque commune intéressée une convention et de voter les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. Accepte la mutualisation de la production florale de Honfleur au bénéfice des communes membres de la CCPHB, à titre expérimental, pour une durée de deux ans, soit 4 saisons florales.

. / 5

. Autorise Monsieur le Maire à signer avec chaque commune intéressée membre de la CCPHB une convention de mutualisation de la production florale au sein des serres municipales de la Ville de Honfleur.

. Décide de fixer les tarifs comme présentés.

. AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE MUNICIPALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Délégation de Service Public mise en place pour la fourrière automobile a été conclue en 2016 pour une durée initiale de trois ans avec le garage ADRAH de Gonfreville l'Orcher.

Le 9 juillet 2020, un avenant a été passé, prolongeant cet accord jusqu'au 30 septembre 2021.

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la fourrière automobile, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer dès maintenant la procédure en vue de la passation d'un contrat de délégation simplifiée de Délégation de Service Public.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit pour la Ville de Honfleur de bénéficier des services d'un prestataire agréé par la Préfecture (garagiste) pour assurer l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules abandonnés ou de véhicules stationnés au mépris d'une interdiction sur la voie publique (stationnement gênant entravant la circulation routière, stationnement interdit par arrêté municipal gênant le déroulement d'une manifestation ou la mise en place du marché), et dit que ce dispositif est sans conséquence financière pour la Ville, puisque la facturation des frais intervient auprès des propriétaires des véhicules concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer dès maintenant la procédure en vue de la passation d'un contrat de délégation simplifiée de Délégation de Service Public pour la fourrière automobile.

. AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE SOUS-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE HONFLEUR ET LE C.N.H. POUR L'EXPLOITATION DES PLANS D'EAU DU PORT DEPARTEMENTAL DE HONFLEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 30 décembre 1983, le Département du Calvados s'est vu confier la gestion du port maritime de Honfleur. Par convention de délégation de service public du 28 juin 1985, complétée par voie d'avenants des 9 janvier 2013 et 6 janvier 2016, le Département a confié à la Commune de Honfleur, pour une durée de 50 ans, l'établissement et l'exploitation de plans d'eau du port départemental de Honfleur. Par convention en date du 1^{er} juillet 1985, la Commune a elle-même sous-délegué la gestion de l'activité plaisance au Cercle Nautique de Honfleur, dont l'échéance était fixée au 31 mars 2013.

Par convention en date du 29 mars 2013, complétée par voie d'avenant du 8 janvier 2016, la Commune a sous-délégué une nouvelle fois la gestion de l'activité de plaisance au CNH.

Cette convention arrive à échéance le 31 mars 2021 et au regard de l'audit actuellement mené par le Département du Calvados relatif au mode de gestion des ports départementaux tendant à une rationalisation et une optimisation, et de l'impact qu'auront ses résultats sur les modalités d'exploitation du port de plaisance de Honfleur, il s'avère préférable pour la Commune de Honfleur de ne pas engager une nouvelle procédure pour la passation d'une sous-délégation de service public de l'exploitation du port départemental de plaisance de Honfleur.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions des articles L. 3135-1 et R. 3135-7 du code de la commande publique, la Commune de Honfleur propose de proroger de un an et neuf mois – soit jusqu'au 31 décembre 2022 – la durée d'exécution de la convention de sous-DSP précitée et ce via la conclusion d'un avenant n° 2.

La conclusion de cet avenant permettra de garantir le bon fonctionnement du service public portuaire dans l'attente des résultats de l'audit relatif au mode de gestion des ports départementaux. Concernant l'indexation de la redevance domaniale, le projet d'avenant remplace un indice arrêté par l'INSEE par un indice équivalent.

Le conseil portuaire du 20 novembre 2020, la commission permanente du Conseil Départemental du Calvados du 22 janvier 2021 et la commission Délégation de Service Public de la Ville de Honfleur en date du 15 février 2021 ont approuvé le projet d'avenant n° 2 à la convention de sous-délégation susvisée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec le Cercle Nautique de Honfleur.

Il souligne la compétence et la disponibilité du CNH, association constituée de bénévoles qui gère le port intérieur de Honfleur.

Mme BUDIN

« Pour la plage, il s'agit de la partie loisirs ».

M. ROTROU

« On continuera à fonctionner avec le CNH pour l'école de voile. Le CNH a oublié de répondre à la consultation, mais il continuera néanmoins à œuvrer à nos côtés pour l'école de voile ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de sous-délégation de service public entre la Commune de Honfleur et le Cercle Nautique de Honfleur afin de proroger de 1 an et 9 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, l'exploitation de plans d'eau du port départemental de Honfleur.

. AVENANT N°2 AU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les EPCI et les communes de plus de 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Il indique que dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrages, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville, le Département peut mobiliser une enveloppe complémentaire de 122 134 €, représentant 10% de l'enveloppe initiale, pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles.

L'avenant n°2 a pour objectif d'intégrer cette enveloppe complémentaire de 10% au contrat.

Monsieur le Maire remercie les services pour leur réactivité, ce qui a permis à la Ville de Honfleur de bénéficier de ce contrat, avec les avantages qui s'y rattachent.

Le conseil municipal, considérant qu'il a reçu le projet d'avenant n° 2 au contrat de territoire 2017-2021, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de territoire 2017-2021 ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

. CONSEIL PORTUAIRE DE HONFLEUR – DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LE PERSONNEL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 9 juin 2020, le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du conseil portuaire de Honfleur, dont Monsieur Patrick BRONNEC, Directeur Général des Services de la Ville de Honfleur, en qualité de « représentant le personnel de la délégation confiée à la commune de Honfleur – titulaire ».

Monsieur le Maire indique que Monsieur BRONNEC ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire de le remplacer. Il propose au conseil municipal de désigner à sa place Monsieur Aziz ACHOURI, nouveau Directeur Général des Services de la Ville de Honfleur.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Aziz ACHOURI, Directeur Général des Services de la Ville de Honfleur en qualité de « représentant le personnel de la délégation confiée à la commune de Honfleur – titulaire ».

. TARIFS 2021 – ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération 2020/27 du 24 juin 2020, il avait adopté les tarifs de l'école de musique pour les 1^{er} et 2^e trimestres de l'année. Il s'agissait d'actualiser les tarifs pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'école : suspension des cours pendant une longue période, mise en place de cours à distance.

Depuis septembre dernier, la succession de mesures prises pour faire face à la persistance de la crise sanitaire, n'ont pas permis à l'école de musique de retrouver une activité normale.

Ces éléments expliquent la nécessité qu'une tarification spécifique soit adaptée pour le dernier trimestre de l'année 2020, ainsi que pour l'année 2021.

Les tarifs sont proposés à l'adoption du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser les tarifs de l'école de musique de Honfleur pour le dernier trimestre de l'année 2020 ainsi que pour l'année 2021 afin de tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'école, comme adressé dans le document accompagnant la convocation du conseil municipal.

. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PAIEMENT DE VAVCATIONS A LA MEDIATHEQUE ET RECRUTEMENT DE SAISONNIERS

Modifications du tableau des effectifs :

Suite au départ d'un agent et à la réorganisation du service, il est proposé l'augmentation de temps de travail pour 4 postes d'adjoint techniques (entretien bâtiment et écoles) au 1^{er} avril 2021.

En prévision d'un départ en retraite, il est proposé la création d'un poste d'éducateur des APS au 1^{er} juin 2021 et la suppression d'un poste d'Educateur des APS de 1^o Classe au 1^{er} juillet 2021. Il sera possible de recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (1).

Vacations médiathèque :

Comme chaque année, pour la médiathèque qui sera appelée à faire appel à des intervenants extérieurs pour l'année 2021 dans le cadre du programme culturel, il est proposé d'autoriser le paiement de vacances dans la limite annuelle de 1 605€.

Saisonniers 2021

Comme chaque année, il est proposé de reconduire pour la saison 2021 les emplois saisonniers pour les services techniques, les musées, la plage, la médiathèque, le cinéma, la piscine, la police municipale, les toilettes publiques et les expositions d'été :

- 15 postes d'adjoints techniques (juin : 2 en propreté, 2 en espaces verts, 1 en voirie, juillet-août : 5 en propreté, 2 en Espaces Verts, 2 en bâtiment, 1 en voirie, juillet à septembre : 2 au musée, octobre à novembre : 1 au musée, juin à septembre : 1 temps non complet aux toilettes publiques, juillet : 1 piscine, 1 renfort juillet et août)
- 6 adjoints du patrimoine (1 musée de juin à août et 1 musée de juillet à septembre, 2 médiathèque (20h Lire au lavoir + TC 1 mois), 2 pour l'exposition Greniers à sel)
- 1 adjoint administratif caisse cinéma temps non complet
- 2 Educateurs APS 1^o classe (plage),
- 4 éducateurs APS 2^o classe (plage).

DECIDE

La suppression des postes :

- d'un adjoint technique à 17.98/35°
- d'un adjoint technique à 22.15/35° ,
- d'un adjoint technique à 28/35° ,
- d'un adjoint technique à 32.92/35°
- d'un Educateur des APS de 1^o Classe au 1/07/2021

La création de postes :

- d'un adjoint technique à 21.12/35° ,
- d'un adjoint technique à 24.14/35° ,
- d'un adjoint technique à 28.18/35° ,
- d'un adjoint technique à 33.71/35°
- d'un poste d'éducateur des APS au 1^{er} juin 2021

DECIDE d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel Educateur des APS, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée d'un an.

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de vacances pour les animations prévues à la Médiathèque (conférenciers, comédiens et musiciens) pour l'année 2021 pour un montant de 1 605 €.

DÉCIDE la création pour la saison 2021 des postes d'emplois saisonniers suivants pour les services techniques, les musées, la plage, la médiathèque, le cinéma, la piscine, la police municipale, les toilettes publiques et les expositions d'été :

- 15 postes d'adjoints techniques (avril à septembre : 1 police municipale, juin : 2 en propreté, 2 en espaces verts, 1 en voirie, juillet-août : 5 en propreté, 2 en Espaces Verts, 2 en bâtiment, 1 en voirie, juillet à septembre : 2 au musée, octobre à novembre : 1 au musée, juin à septembre : 1 temps non complet aux toilettes publiques, juillet : 1 piscine)
- 6 adjoints du patrimoine (1 musée de juin à août et 1 musée de juillet à septembre, 2 médiathèque (20h + TC 1 mois), 2 pour l'exposition Greniers à sel)
- 1 adjoint administratif caisse cinéma temps non complet
- 2 Educateurs APS 1^o classe (plage),
- 4 éducateurs APS 2^o classe (plage).

. AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS PREOLABLES A LA DONATION DE DEUX IMMEUBLES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 3 octobre 2018, une donation a été faite à la Ville de Honfleur par la Société du Vieux-Honfleur de deux immeubles rue des Petites Boucheries et rue de la Prison à Honfleur.

Par délibération du 21 octobre 2020, le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte de donation à la Ville de ces deux immeubles.

Il est aujourd'hui nécessaire de compléter ces deux délibérations en demandant au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge de tous les frais préalables liés à la donation (notamment les frais d'attestation de propriété, frais de donation, frais de bail emphytéotique, frais de géomètre, frais de diagnostics ...). Selon l'estimation transmise par l'étude notariale chargée de la rédaction de l'acte, ces frais s'élèveraient à environ 23 000 €.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, il autorise la prise en charge de tous les frais préalables liés à la donation par la Société du Vieux-Honfleur de deux immeubles situés rue des petites boucheries et rue de la prison à Honfleur (notamment les frais d'attestation de propriété, frais de donation, frais de bail emphytéotique, frais de géomètre, frais de diagnostics...). Selon l'estimation transmise par l'étude notariale chargée de la rédaction de l'acte, ces frais s'élèveraient à environ 23 000 €.

. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la première réunion de la commission des Finances, Madame Catherine FLEURY, adjointe aux Finances, a eu l'occasion d'exposer les principales données financières de la Ville et leur évolution au cours des dernières années.

Elle a également présenté les éléments qui permettront d'envisager les évolutions tant en matière fiscale, de dette, que des capacités d'investissement pour le mandat 2020-2026.

Monsieur le Maire indique que la loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget. L'article 107 de la loi NOTRE a modifié l'article L 2312-1 du CGCT et impose, désormais, de présenter un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Le DOB permet d'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité et de faire une information sur la situation financière de cette dernière.

C'est une formalité substantielle, c'est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est destiné à éclairer l'assemblée sur les résultats des exercices antérieurs (capacités d'autofinancement, endettement, capacités d'investissement, évolution des principales masses de dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement). Il est également destiné à ouvrir des perspectives d'investissement qui devraient aboutir à des choix pour les exercices budgétaires prochains.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'adoption du BP 2021 est prévue le 30 mars prochain et que la présentation de Madame FLEURY vise à introduire le débat.

En application de la loi, le présent rapport, support du DOB, sera mis en ligne sur le site internet de la commune et comprend des éléments relatifs aux orientations, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structure et la gestion de la dette ainsi que les perspectives d'avenir.

Madame FLEURY commence son exposé, alors qu'arrive à 18 H 15, Madame LALART, conseiller municipal.

CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Depuis fin 2019, nous sommes confrontés à une pandémie et l'économie mondiale, européenne, nationale évolue en fonction des mesures de restrictions mises en place pour y faire face. Après une récession d'ampleur inédite au 1^{er} semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au 2^e semestre.

En ce qui concerne la zone EURO, une chute vertigineuse du PIB, comparable à celle connue en 2008, est également constatée. Outre le programme SURE (100 Mds d'euros) pour soutenir le chômage de courte durée, les Etats ont mis en place cet été un plan de relance NEXT GENERATION de 750 Mds de prêts et subventions.

Il s'appliquera en 2021/2022 pour soutenir l'investissement et pour la première fois l'Europe financera les états membres par l'émission de dettes en son nom propre.

Par ailleurs, la BCE a maintenu une politique monétaire accommodante, avec des taux très bas pour permettre aux gouvernements de financer d'importants plans de relances par le déficit public.

S'agissant de la France, confinée du 17 mars au 11 mai, notre PIB a chuté de 5,9 % au 1^{er} trimestre (T1). Puis de 13,8 % au T2, a rebondi au T3 tout en restant inférieur de 3,7 % à son niveau d'avant crise.

Le T4 a connu un nouveau confinement, puis un couvre-feu, avec pour conséquence une perte d'activité de moins 4 %. On estime que pour 2020 l'activité a baissé en moyenne de 9,1 %, ce qui s'est traduit par une destruction massive d'emplois avec pour conséquence un taux de chômage qui devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici la mi-2021.

Pour atténuer l'impact économique de la pandémie, le gouvernement a mis en place un ensemble de mesures d'urgences, suivies d'un plan de relance destiné à soutenir les ménages (chômage partiel), les entreprises (crédits) et certains secteurs d'activités tel que l'hôtellerie, le tourisme, l'automobile, l'aéronautique.

S'agissant du plan de relance, il s'élève à 100 milliards d'euros financés à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Europe.

Ce plan comprend trois axes : écologie, compétitivité et cohésion. Il vient d'être complété par une enveloppe budgétaire de 20 milliards d'euros.

Ces interventions publiques massives se sont traduites par quatre projets de loi de finances rectificatives, un déficit public de 11,3 % et une dette qui s'élevait à 119,8 % du PIB en 2020. En 2021, elle devrait atteindre 122,3 % avec un taux de prélèvement obligatoire de 45,2 %.

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

Une loi de finances reflète son temps et celle de 2021 n'échappe pas à la règle, fortement marquée par les impacts de la pandémie.

L'état a pris conscience du rôle joué par les collectivités locales, ce qui se traduit par un corpus réglementaire leur permettant d'être les acteurs de la relance.

Tout en sachant que certaines mesures législatives s'inscrivent dans la continuité de la loi de finances précédente comme la gestion de la fin de la taxe d'habitation et autres mesures de simplification.

On peut, ainsi, relever les mesures suivantes :

- . Fin des dégrèvements de la taxe d'habitation
- . Concours financier de l'Etat maintenu (DGD, DETR, DSIL...)
- . DGF stabilisé (- 0,3 %)

. / 13

. 510 millions d'euros à destination du bloc communal afin de compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020

. Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et des EPCI en 2021 avec des modalités d'attribution différentes et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir au regard de l'impact sur nos finances

. S'agissant du FCTVA, l'éligibilité se fera en fonction de l'imputation comptable et de la nature juridique (neutre sur le plan budgétaire)

. Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique 1 milliard d'euros

. Décalage d'un an pour le CFU

. Réforme des indicateurs financiers pour l'attribution des dotations

. Réforme des valeurs locatives des établissements industriels afin de réduire les impôts de production

. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE DE HONFLEUR

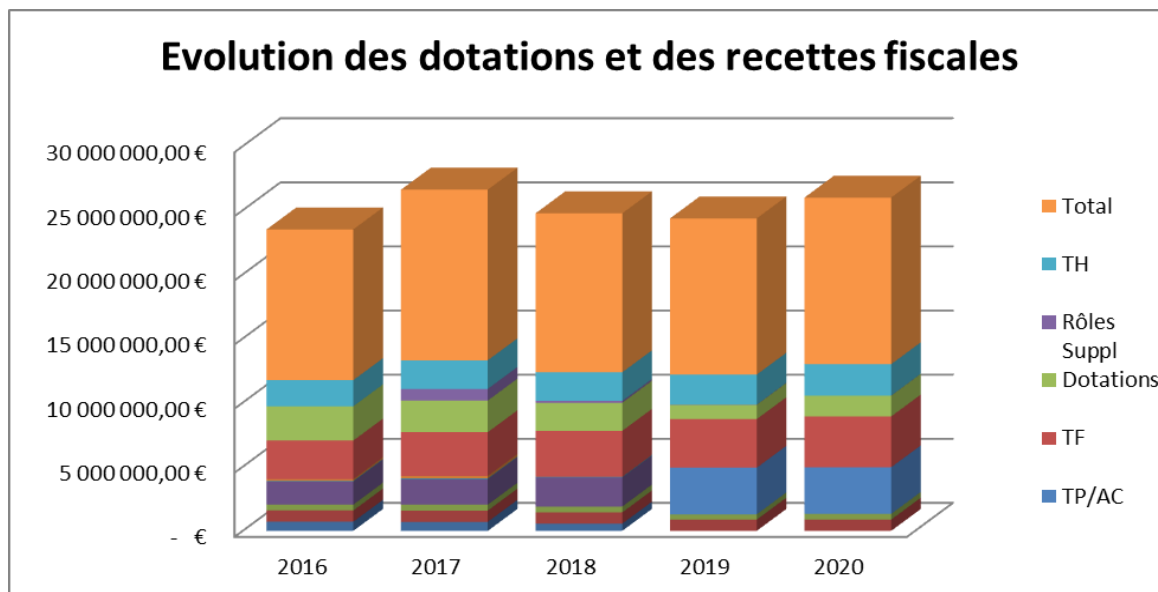
I – Un exercice financier 2020 fortement impacté par la crise sanitaire

Pour mémoire, le BP initialement prévu en 2020 a dû être revu en juillet dernier, en raison du « tsunami » financier provoqué par la covid-19.

S'agissant des recettes de fonctionnement, nous pouvons mettre en exergue les points suivants :

- Fiscalité : depuis la réforme de la taxe d'habitation, nos recettes, bien que compensées, ont perdu une partie de leur dynamisme et de leur autonomie. Toutefois, l'attractivité de notre territoire, et notamment les constructions nouvelles, permettent de conserver une certaine croissance.

. / .



- Dotations de l'Etat : en 2012, le gouvernement en place avait lancé son plan de redressement des comptes publics ; sur la période 2012/2017, celui-ci s'est traduit par une diminution de 700 000 € des dotations.

Si depuis 2017, les dotations sont censées être gelées, elles continuent à baisser pour certaines communes et notamment pour la nôtre. En 2020, notre dotation globale de fonctionnement a, de nouveau, été amputée de 77 000 €.

- Impacts de la crise sanitaire : comme toutes les stations de tourisme, Honfleur a subi de plein fouet les effets des confinements successifs et des mesures de couvre-feu sachant que les effets délétères de cette crise sanitaire vont perdurer encore de long mois.

Quelles ont été les pertes ?

Sur le budget principal :

. - 500 000 € sur le stationnement

. - 307 000 € sur les droits de place

. - 288 000 € sur les recettes domaniales (restauration scolaire, piscine, école de musique, musées, ...)

Sur les budgets annexes :

. - 497 000 € parking du bassin du centre-

. - 244 000 € Vieux bassin

Toutefois, la loi de finances 2020 institue un prélèvement sur les recettes de l'Etat afin de combler les pertes subies par les collectivités et leur garantir ainsi un niveau de ressources égal à la moyenne des recettes fiscales constatée entre 2017 et 2019.

Cette dotation est estimée à 432 000 €.

Par ailleurs, l'excédent des recettes du parking du bassin du centre (SPA), constatée en 2019, a été repris dans l'exercice 2020. Si cette opération comptable permet d'afficher un résultat provisoire satisfaisant, ce résultat doit être relativisé en raison du décalage évoqué.

En fait, les recettes de fonctionnement, lourdement impactées par le COVID, ont modifié notre équilibre budgétaire.

Comparativement à 2019, la perte de recettes, liée au COVID, s'élèverait à 1 836 000 € ; la compensation de l'Etat s'élèverait donc aux alentours de 432 000 €. A ces pertes, il faut également ajouter la perte de DGF d'un montant de 77 000 €.

Le total des recettes de fonctionnement 2020 s'élèverait à 21 667 975 € contre 21 292 712 € en 2019

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elles reprennent les charges générales, les charges de personnel, l'ensemble des subventions (CCAS, SDIS, FPIC, intérêts de la dette).

Nous pouvons noter les points suivants :

En matière de dépenses imprévues, notamment liées au COVID, les achats de masques et de gels ont représenté un coût de 21 000 euros. Les achats de produits de désinfection ont représenté un coût de 29 000 €

Concernant les charges, nous les retrouvons chaque année aux chapitres suivants (011, 012, 65, 66).

La plupart de ces dépenses sont contraintes car liées aux rémunérations des personnels, à l'achat des fluides, aux obligations réglementaires (récurrentes comme l'entretien et la sécurité des bâtiments ou ponctuelles comme lors d'organisation des scrutins).

Au chapitre 65 (CCAS et associations) la somme initialement prévue a été dépassée. Les besoins générés par le COVID ont été importants et le CCAS, très présent auprès des habitants et notamment des plus fragiles, a su y répondre. Par ailleurs, la ville a fait le choix de soutenir les associations dans ce moment si périlleux afin qu'elles puissent retrouver un potentiel intact lors du retour à la normale.

Les tableaux ci-dessous illustrent l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2017/2020

		2017	2018	2019	2020
011	Charges à caractère général	4 484 925,66 €	4 816 461,00 €	5 037 752,00 €	4 945 329,18 €
012	Charges de personnel	9 097 587,36 €	9 200 947,00 €	9 453 038,00 €	9 406 478,47 €
65	Autres charges de gestion courante	1 952 019,09 €	1 779 412,00 €	1 803 540,00 €	1 905 252,55 €
66	Charges financières	322 380,00 €	274 990,00 €	229 726,00 €	201 990,36 €
TOTAL		15 856 912,11 €	16 071 810,00 €	16 524 056,00 €	16 459 050,56 €

Ainsi, le résultat provisoire de la section de fonctionnement s'établirait à la somme de 2 107 000€. Cependant, la lecture de ce résultat doit être pondérée, au regard du décalage intervenu dans la prise en compte de l'excédent du budget annexe du parking du bassin du centre.

Après avoir évoqué la section de fonctionnement, nous allons aborder la section d'investissement. Comme vous le savez tous, les conditions que nous avons connu ont ralenti la mise en œuvre des projets décidés antérieurement. En dépit de ces conditions, des réalisations ont pu se concrétiser ou être lancées à l'aide des financements suivants :

- Excédent : 2 194 502 €
- Subventions : 109 741 €
- FCTVA : 268 159 €

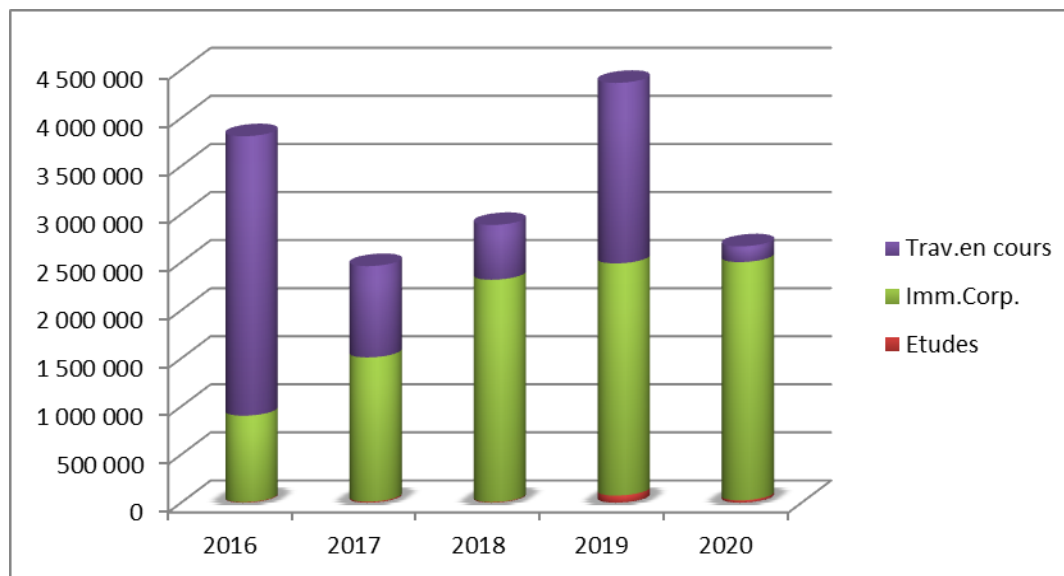
. Dette : en 2020, les investissements ont été financés sans recours à l'emprunt.

Au total, les recettes d'investissement 2020, et ce malgré la crise, s'élèvent à la somme de **3 767 069 €** et nous ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Nombreux travaux sur les bâtiments municipaux, pour un montant de 1 198 000 €
- Renouvellement de certaines installations de chauffage pour un montant de 385 000 €
- Travaux et matériels de voirie pour un montant de 463 000 €
- Acquisition d'engins de voirie et autre matériel roulant pour un montant de 235 000 €
- Parking du terrain de football pour 95 000 €

- Etudes et préparations des opérations suivantes : Manoir du Désert, Lieutenance, Travaux sur les églises St Léonard et Ste Catherine, accessibilité des ERP, travaux de voirie (rue haute, de la chaussée, parvis de l'hôtel de ville), nouveau bâtiment pour les services espaces verts. Autant d'opérations qui seront planifiées en 2021 et tout au long de notre mandature.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des dépenses d'investissement sur les derniers exercices



Pour conclure, l'impact du Covid sur l'exercice budgétaire 2020 a été très important, comme pour toutes les villes touristiques. La gestion saine des années antérieures a permis de faire face. Toutefois, pour prévenir un effet de ciseau dans les prochaines années et justement pour préserver une santé financière solide, prudence et volontarisme devront nous animer.

Madame FLEURY passe alors la parole à Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE

« Le contexte local n'a pas échappé à la crise. L'Etat a fait des efforts financiers importants en 2020. Sans doute ne pourra-t-il pas continuer à en faire longtemps.

Pour nous c'est 1 800 000 € de recettes perdues. Il faut rebondir, ne pas nous installer dans la morosité. Nous sommes dans un contexte inédit.

11/ Deux thématiques pour 2021 : un budget prudent et volontaire

Honfleur ne peut pas se remplir sur lui-même.

Le DOB 2021 s'inscrit dans un cadre nouveau pour nous tous. En effet, lors de la précédente mandature, si la baisse des dotations de l'état était planifiée, les effets financiers du covid sur notre budget 2021 sont, quant à eux, difficilement maitrisables.

Nous sommes dans l'inconnu. Si la prudence nous conduit à estimer que nos recettes pourraient être à minima inférieures de 30 % à celles de 2019, nous avons l'ambition de mener à bien un certain nombre de projets/actions qui s'articulent notamment autour des priorités suivantes que sont l'éducation, l'enfance, les solidarités, l'écologie ou la sécurité:

- Education / Enfance : le projet des deux écoles reste essentiel et prioritaire, avec non seulement, la nécessité de conserver école maternelle et élémentaire en centre-ville et sur le plateau, mais également, l'ambition d'en faire des références dans le domaine du développement durable.

Toujours avec la volonté plus grande de donner toutes leurs chances aux enfants honfleurais, nous maintiendrons à la même hauteur tous les efforts déployés par la commune comme l'initiation à la voile, les cours de musique, orchestre à l'école, les activités sportives ou les classes découverte.

- Solidarités : la municipalité poursuivra sa politique d'accompagnement du CCAS, avec une subvention lui permettant d'assurer de nombreux services de proximité comme le service d'aide à domicile, le portage de repas, l'animation du foyer des anciens, l'aide et l'accompagnement des plus fragiles. A ce jour, une réflexion est engagée sur une aide au maintien à domicile innovante.

Le CCAS permet également l'accueil des plus petits avec la crèche 1,2,3 soleil, l'aide au financement de la garderie Les Petits Moussaillons, et il facilite l'accès au logement, qui s'avère difficile en raison de l'attractivité de notre cité.

Dans le domaine du logement, il est indispensable de trouver un équilibre entre l'accueil touristique et la vie quotidienne des Honfleurais.

Nous avons à Honfleur 40% de logements sociaux alors qu'il n'y en avait que 20% à notre arrivée en 1995. 70% de la population peuvent prétendre à un logement social. Nous avons plus de 600 demandes en instance. Nous sommes en réflexion sur ce thème avec la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville. Certaines communes ont compris la nécessité de faire des logements sociaux, même les communes rurales.

A cet égard, je répète qu'il convient de mettre en place une politique de régulation des meublés afin d'en maîtriser le nombre et l'usage selon la typologie et la localisation des logements. Ce sera au programme de l'année 2021. Nous y travaillons avec le Sous-Préfet. Il va nous aider à inciter les investisseurs à faire des logements à l'année, avec des aides possibles. Actuellement il y a de 1 700 à 1 800 chambres AirBnB à Honfleur. Il faut souligner néanmoins que certains immeubles sont sauvés grâce à AirBnB. Les logements honfleurais ne correspondent pas forcément aux besoins des familles. Dans ce cas-là, s'ils soient loués en BnB, c'est positif (par exemple les maisons de pêcheurs). Lorsque les maisons sont grandes, c'est dommage qu'elles deviennent des AirBnB.

- Ecologie :

Très important pour nous depuis bien longtemps et c'est transversal. En lien avec l'ADEME, qui nous apportera expertise et nous l'espérons financement, nous lancerons notre diagnostic de projet alimentaire de territoire.

Plus largement, et fort d'un existant à valoriser, nous continuerons à agir activement pour répondre aux enjeux de la transition écologique, climatique et énergétique : rénovation des bâtiments municipaux, avancées décisives du plan vélo, gestion différenciée des espaces verts ou plan climat air énergie territorial de la CCPHB sont quelques illustrations de notre ambition.

- Sécurité publique : déploiement de la vidéo-protection, convention de coordination avec la police nationale, renforcement des effectifs de la police municipale et adaptation des horaires sont autant de leviers qui nous permettront d'assurer la tranquillité de nos citoyens.

Nous devons anticiper. Nous avons créé un poste d'agent du quotidien pour le Plateau.

Enfin, la préservation de l'authenticité de la ville restera au cœur de nos préoccupations comme l'illustrent les travaux de rénovation de la Lieutenance et du Manoir du Désert. En ce qui concerne la Lieutenance, je voudrais rappeler son histoire et redire que c'est la Ville qui l'a rachetée. Quant au Manoir du Désert, il avait été donné au Vieux-Honfleur par Mademoiselle TURGIS. Le Vieux-Honfleur n'ayant plus les moyens de l'entretenir nous a demandé de le récupérer. Notre projet alimentaire dans les terrains du Manoir du Désert ira très bien avec le projet La Mora.

De même, notre ville, lauréate, avec la ville de Beuzeville et la CCPHB, du dispositif « Petites villes de demain » programme piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et qui vise à la revitalisation des villes de moins de 20.000 habitants exerçant une "fonction de centralité" autour d'elles, sera amenée à signer dans les prochaines mois une "convention d'adhésion". Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Cette opération nationale ambitieuse bénéficiera de trois milliards d'euros sur six ans (la durée du mandat municipal). Et ce hors crédits du plan de relance, notamment du fonds Friche de 300 millions d'euros qui permettra de réhabiliter d'anciennes friches industrielles.

Nous avons la friche industrielle des Essences Fines. Le fait de participer au dispositif nous ouvrira des portes.

La rue de la République retrouve son dynamisme. Il faut le conforter. On va prendre des dispositions pour y créer des commerces de proximité, commerces de bouche et alimentaires - en rez-de-chaussée des immeubles. Nous y travaillons, car la loi va nous y aider.

Puis Madame FLEURY reprend la parole.

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de nos politiques publiques, il convient d'examiner les moyens dont nous disposerons, tout comme les dépenses que nous assumerons.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, le scénario retenu nous conduit à minorer les recettes de l'ensemble des services sachant que musées et piscine sont fermés et que les locations du grenier à sel comme des différentes salles sont compromises sur les premiers mois de l'année.

Ainsi, les recettes des services devraient s'élever en 2021 à 3 389 150 € contre 4 996 543 € en 2020.

Le tableau ci-dessous projeté sur écran illustre l'évolution probable de ces recettes (notamment stationnement, piscine, école de musique, musées, médiathèque)

	2020	2021
	1	
	223	900
Stationnement	670	000
Redevance culturelle	212	180
	802	000
Redevance sportive	32	20
	293	000
Redevance de loisirs	39	38
	976	000

S'agissant des dotations de l'état, s'il est possible que le montant de la DGF soit maintenu, nous n'avons aucune certitude. Par contre, dans la loi de finances 2021, la reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales s'accompagnera d'un calcul différent et pénalisant pour notre commune. En effet, cela pourrait signifier la non reconduction des 432 000 € perçus par notre ville en 2020.

Pour ce qui est de la fiscalité, M le Maire proposera de ne pas augmenter les taux d'imposition. Par ailleurs, nous savons que nous pourrions bénéficier de 30 000 € de rôle supplémentaire, auxquels viendront s'ajouter les produits de différents droits, tels que les droits de mutation.

Au regard du contexte, M le Maire proposera également de maintenir les différents tarifs municipaux au même niveau qu'en 2020.

Pour ce qui est de l'attribution de compensation versée par la CCPHB, elle sera maintenue au niveau de l'année 2020, soit un montant de 3 636 988 €

Enfin, la recherche de financements alternatifs (subventions, mécénat), ainsi que l'optimisation de la gestion de notre patrimoine seront privilégiées.

Concernant les dépenses, il s'agira de les maîtriser, tout en sachant que certaines dépenses sont contraintes et doivent, parfois, subir des hausses, indépendantes de notre volonté.

La masse salariale étant le premier poste de dépense, estimée pour 2021 à 9 900 000€ (soit une évolution de + 1,23%), son pilotage restera une priorité pour en maîtriser l'évolution. Le budget 2021 devra prendre en compte le PPCR, tout comme le glissement vieillesse technicité (GVT) qui génère une hausse de 55 000 €, et surtout qui vient récompenser les agents municipaux qui œuvrent au quotidien pour assurer des services de qualité. Sont également prévus les recrutements d'un journaliste (communication, image de la ville), d'un responsable de notre future CIAP, ainsi que de deux policiers municipaux.

Au chapitre 011, nous retrouvons les mêmes contraintes avec les dépenses de fluides, celles liées à l'hygiène avec la persistance du virus ou les contrôles périodes réglementaires,

La subvention au CCAS sera reconduite ; concernant les subventions aux associations s'il est plus que jamais essentiel de soutenir le tissu associatif, ferment de la vie culturelle et sportive, il convient de prendre en compte que beaucoup de manifestations n'auront pas lieu.

En ce qui concerne l'investissement, le contexte budgétaire nous impose des choix courageux et la plus grande prudence.

Nos recettes seront constituées par de nombreuses subventions (manoir du Désert/la Lieutenance/ CIAP), par le produit de cession (vente de terrains dans le cadre de l'éco-quartier) par le FCTVA (330 000 €), ainsi que par la taxe d'aménagement (265 000 €)

Enfin, bien que notre capacité d'autofinancement soit impactée par les effets de la COVID, nous pourrons financer notre programme d'investissements par un recours à l'emprunt sachant que les taux n'ont jamais été aussi bas et que notre faible endettement nous l'autorise.

Si nous planifions nos dépenses d'investissement sur toute la mandature, 2 projets phares seront lancés en 2021 :

- L'aménagement intérieur de la Lieutenance (1 970 000€) avec la création d'une résidence d'artistes et du CIAP. Ce projet, fortement financé par la Région et la DRAC, ancre définitivement Honfleur dans la création contemporaine avec l'accueil d'artistes internationaux mais aussi dans son histoire en revenant sur l'épopée maritime de la cité.
- Par ailleurs, le bâti du Manoir du désert sera consolidé (706 000€) afin de permettre l'éclosion du projet d'implantation de jardins et vergers en culture biologique.

Parmi les autres projets prévus, on peut également citer :

. le lancement du chantier La Mora, des travaux de préservation de notre patrimoine notamment à l'église St Léonard (escalier et vitraux pour un montant de 69 000 €, à l'église Ste Catherine pour 215 000 € (important travaux de sécurisation électrique et

incendie) ; la construction de vestiaires et sanitaires pour nos agents des espaces verts, ainsi que les études préalables pour des opérations d'envergure comme nos écoles, la rénovation du parvis de l'hôtel de ville ou de la rue de la chaussée.

III) Programmation des investissements

Lieutenance sur 2021/2022

Projets des écoles municipales

Rénovation du parvis de l'hôtel de ville dans le cadre du contrat de territoire

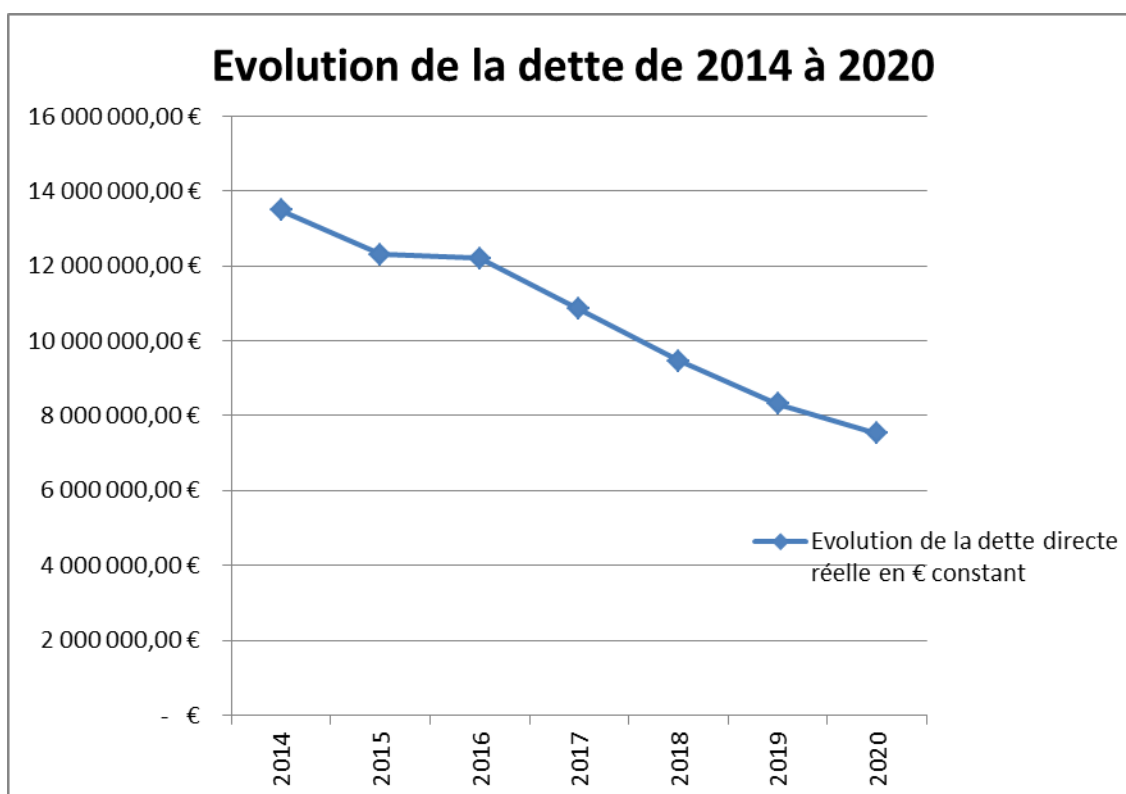
Rénovation de la rue haute et rue de la chaussée

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le quartier du Canteloup

IV) Structure et gestion de la dette

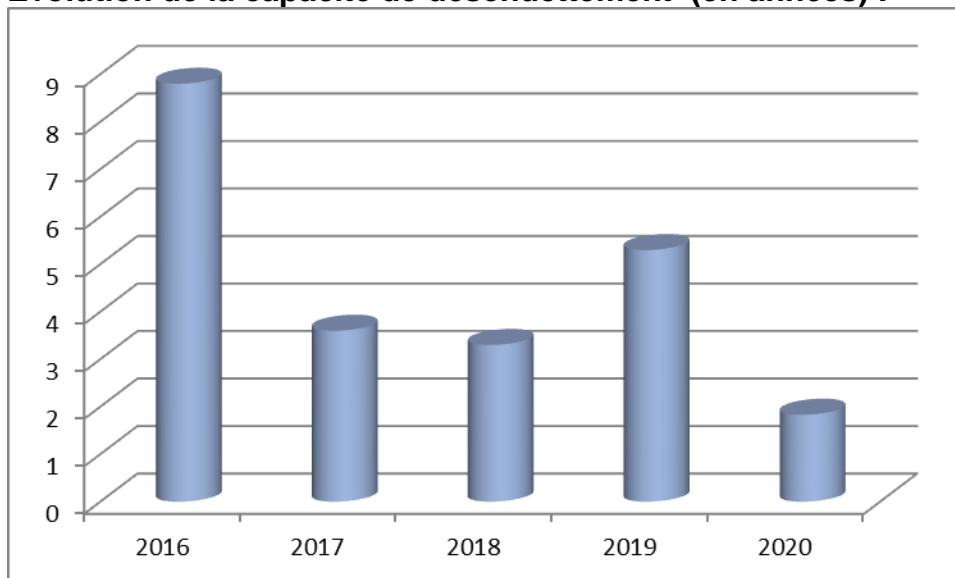
Sur la période 2014/2020, l'encours de la dette est passé de 13 489 409 € à 7 878 724 €.

L'encours de la dette a, ainsi, été divisé par presque 2.



Il est également important de rappeler que la ville n'a souscrit aucun emprunt dit toxique.

Evolution de la capacité de désendettement (en années) :



Confrontés à une situation inédite, il nous appartient d'en tirer les leçons. Dans l'avenir, il sera indispensable de mettre en place une politique de gestion de la masse salariale couplée à une optimisation de l'ensemble de nos recettes qu'elles soient fiscales ou domaniales. Cela nécessitera de la rigueur et l'implication des Elus des personnels et nos concitoyens.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.

M. SAUDIN

« Je m'étonne qu'on puisse parler d'un tsumani quand je vois les dotations en 2020 supérieures à celles de 2019 et lorsque je constate les résultats du compte administratif 2020 supérieurs à ceux de 2019.

Je sais qu'on a réintégré le budget Parking du Bassin du Centre, mais 700 000 € c'est bien loin des 1.8 millions évoqués. Finalement je trouve que Honfleur s'en tire plutôt bien. En 2020, l'été a été bon. Espérons que 2021 sera bon aussi. J'insiste sur deux priorités : les écoles et le changement de lieu pour les Petits Moussaillons. »

Mme FLEURY

« Lors de la commission des Finances, on a abordé en détail le R.O.B. J'ai été étonnée qu'à la commission des Finances, aucun élu de l'opposition ne soit venu. J'aimerais partager votre enthousiasme pour 2021. Le budget se doit d'être sincère. Je préfère qu'on prépare le budget en estimant des recettes inférieures. Les premiers résultats pour les recettes du parking sont pour les deux premiers mois de l'année inférieurs de 88 000 € par rapport à 2020. Le démarrage n'est donc pas formidable. Il nous faut être prudent. Il s'agit de l'argent de nos concitoyens. Je ne vais pas inscrire des dépenses qu'on ne pourrait pas financer.

Pour les écoles, on ne va pas en construire deux pour le mois de Juin.

Monsieur le Maire et Nicolas PUBREUIL vont faire des réunions, mener des études. Si nous voulons réaliser des écoles avec des implications écologiques, il nous faut réfléchir, parfois deux à trois ans avant de sortir un programme. »

M. LE MAIRE

« Honfleur a connu un bon été. Si on s'en tire un peu mieux qu'hier, c'est parce que nous sommes proches du Bassin Parisien. Nous avons également un potentiel patrimonial important. Il nous sera difficile cette année d'aider à nouveau les restaurateurs. La Ville a eu moins de recettes cette année. La marge de manœuvre s'érode. Ce n'est peut-être pas un tsunami, mais c'est au moins une tempête ».

Mme BUDIN

« Dans la présentation, on trouve que la Ville s'en sort plutôt bien. Vous dites que c'est dans les moments difficiles qu'on doit se projet dans l'avenir. Mais le rapport présente plutôt un verre à moitié vide qu'à moitié plein. Dans le cadre des « Petites Villes de demain », quels sont les projets pour donner du dynamisme à nos concitoyens ? »

M. LE MAIRE

« Dans les moments difficiles, il faut être prudent et volontaire. On a énuméré une liste optimiste : écoles, développement durable, CIAP, réfection de la rue Chaussée, de la rue Haute ... Honfleur a une telle capacité de rebondissement que je suis optimiste. On va essayer avec le programme des « Petites Villes de demain » de créer une synergie entre Honfleur et Beuzeville : remettre des commerces traditionnels au cœur des cités, des services pour les habitants, construire de nouveaux logements ... ».

Mme BUDIN

« J'aimerais avoir des précisions sur les graphiques (les immobilisations corporelles).

Mme FLEURY

« Nous avons continué à maintenir les travaux d'entretien en 2020 comme en 2019. La couleur verte n'a rien à voir avec le violet qui concerne les travaux en cours. Je reste à votre disposition pour vous donner tout à l'heure toutes les précisions nécessaires.

Ce soir on prend acte de la présentation, mais il n'y a pas de vote.

. COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a enregistré d'excellents retours, suite à la **distribution des bons de 20 €**, tant de la part des bénéficiaires que des commerçants. Il précise que la plupart des bons ont été dépensés dans les magasins du centre-ville : librairie, charcuterie, boucherie, épicerie, chocolateries ... et ajoute qu'il a reçu quelques messages de remerciements et que certains bénéficiaires des bons ont souhaité offrir leur bon à des familles nécessiteuses.

Puis Monsieur le Maire fait le point sur les **travaux en cours** :

. Pont de la Lieutenance sous maîtrise d'ouvrage : Département du Calvados, avec notamment le remplacement des poutres-secteurs, la réfection du revêtement des

trottoirs et de la chaussée, la remise en peinture, la réfection des installations hydrauliques et électriques des contrôles-commande, le remplacement du vérin de manœuvre

. Immeuble de la Lieutenance avec sa transformation en Résidence d'Artistes et en Centre d'Interprétation du Patrimoine Maritime. L'objectif des travaux actuels est de permettre une pratique optimale de cet Etablissement Recevant du Public (ERP) en conservant et en réutilisant au maximum les volumes existants.

15 entreprises vont se relayer pendant un peu plus d'un an pour mener à bien les projets. Montant des travaux : 2 419 698 € TTC financés par la Ville pour 29%, par le Département pour 24.8%, par la Région pour 23.2%, par l'Etat pour 20.6% et par l'Europe pour 2.4%.

. Manoir du Désert. Le chantier de restauration générale est en cours d'installation. Un échafaudage et un parapluie sont en cours de montage sur le bâtiment. 4 entreprises sont à pied d'oeuvre pour mener à bien la restauration de ce Monument Historique et des toits des dépendances. Les travaux prévus concernent de la maçonnerie, le remplacement de pierres de taille, de la charpente, de la menuiserie, de la ferronnerie, de la couverture, de la recherche d'éventuelle polychromie, de l'électricité Montant des travaux : 706 700 € TTC financés par la Ville pour 53.8%, par l'Etat pour 29.3%, par le Département pour 12% et par la Mission Bern pour 4.9%.

. Restauration des vitraux à l'église Saint-Léonard. Actuellement, 10 des 16 baies hautes sont restaurées et ont retrouvé leur place. Les 6 prochaines baies hautes à losange seront traitées entièrement dans le courant du mois de mars. Puis la restauratrice honfleuraise prendra en charge la restauration des baies de la nef et du chœur de l'église. L'ensemble des travaux est réalisé sous le contrôle de la Conservatrice des Monuments Historiques. Fin des travaux estimée au printemps 2022. Montant des travaux : 113 600 € TTC financés par la Ville pour 45%, par l'Etat pour 40% et part le Département pour 15%.

. Travaux à l'église Sainte-Catherine. Des études ont été entreprises pour la mise en place d'une nouvelle centrale de détection incendie et la rénovation des installations électriques. Ces études de maîtrise d'œuvre vont être poursuivies dans les prochains mois sur le clocher Sainte-Catherine. Un appel d'offres pour le choix des entreprises qui réaliseront les travaux pourra être lancé dans le courant du second semestre 2021 pour un début de chantier en 2022. L'estimation du coût des travaux sera connue à la fin des études.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon le **site internet Tripadvisor**, l'église Sainte-Catherine est « la meilleure attraction du Calvados », juste devant le mémorial de Caen, la tapisserie de Bayeux et la plage de Deauville.

Monsieur le Maire donne ensuite connaissance au conseil municipal du mail que lui a fait parvenir le directeur du Centre Hospitalier de la Côte Fleurie, concernant **l'EHPAD d'Equemauville**. Il s'agit d'un message établi par la direction et les équipes soignantes en direction des familles des résidents.

« Depuis l'apparition du foyer de contagions au sein de l'EHPAD, la mobilisation des équipes a permis qu'il ne manque personne pour veiller sur vos proches : agent de service hospitalier, auxiliaires de vie, aides-soignantes, infirmières, secrétaires, cadres

de santé, infirmière coordinatrice, médecin coordonnateur se sont mobilisés pour les soins et l'accompagnement dans les gestes du quotidien, mais aussi l'animation, la lecture du journal. Nous avons d'ailleurs récupéré, aujourd'hui 9 mars 2021, auprès des services du conseil départemental une tablette supplémentaire afin de permettre dès le mercredi 10 mars, des échanges vidéos avec vos proches.

Deux personnes ont été recrutées ce mardi 9 mars pour assurer l'entretien et l'hygiène des locaux. Elles ont acquis leur savoir-faire dans l'établissement et leur soutien est bienvenu. Une autre personne sera recrutée dans la semaine. Nous ferons par ailleurs appel au renfort d'élèves infirmiers en formation pour épauler les équipes le samedi et le dimanche.

Dans la matinée, de nouveaux tests ont été effectués (auprès de résidents et de salariés). Les résultats s'avèrent positifs. Ceci porte le nombre de résidents positifs à 33. Le nombre de salariés touchés progresse lui aussi : 27 personnes sont actuellement en période d'isolement. Aucun résident, aucun salarié ne présente de forme grave de la COVID. C'est un soulagement.

J'ai pu échanger avec la présidente du conseil de la vie sociale. Elle m'a fait part de quelques-unes de vos préoccupations : l'animation et les activités proposées au cours de la journée afin de stimuler et soutenir vos proches, l'attention portée aux personnes alitées, pour l'aide à la prise des repas, leur mobilisation, leur tenir compagnie. Nous prenons ceci en considération et deux personnes ont été affectées prioritairement à ces missions à partir du mercredi 10 mars.

Vos représentants au conseil de la vie sociale nous feront remonter vos besoins. N'hésitez pas à les contacter ou à nous faire part de vos besoins, de vos préoccupations ».

M. LE MAIRE

« Je remercie les équipes pour le travail accompli depuis des mois »

M. SAUDIN

« Les patients hospitalisés avaient refusé la vaccination. On va vacciner lundi le personnel volontaire de l'EHPAD. TF1 a fait un reportage qui sera diffusé demain midi. 80% des résidents ont été vaccinés, et 20% ont refusé la vaccination ».

Rien n'étant plus ensuite à l'ordre du jour de la réunion, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 50.

Le Maire :

Les conseillers municipaux